

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNOUS DU 30 NOVEMBRE 2023

### POINT 5

#### DEPLOIEMENT DU CONTROLE INTERNE BUDGETAIRE ET COMPTABLE AU CNOUS POINT D'ETAPE NOVEMBRE 2023

##### 1. Rappel du contexte

Entre 2019 et 2022, la cartographie des risques a été enrichie de risques et d'actions supplémentaires pour le CI ordonnateur. **L'année 2022-2023 a permis d'initier, voire de finaliser la mise en œuvre d'un dispositif de maîtrise des risques efficient** sur les processus porteurs de risques majeurs.

Elle a en outre vu **l'arrivée d'un nouveau référent contrôle interne comptable (CIC)** pour ce qui concerne les Crous, positionné au sein de l'agence comptable.

L'avancement des travaux et ces nouvelles ressources permettent dès lors d'envisager un approfondissement du dispositif de contrôle interne comptable, et en particulier s'agissant de son organisation d'ensemble, l'implication des parties prenantes, sa documentation et sa traçabilité ainsi qu'un accompagnement spécifique des Crous sur ces sujets.

Cette nouvelle étape s'inscrit pleinement dans la mise en œuvre depuis le 1er janvier 2023 du nouveau **régime de Responsabilité des Gestionnaires Publics (RGP)** qui « rend très nécessaire un renforcement des dispositifs de maîtrise des risques afin de sécuriser les procédures et les chaînes de la dépense et de la recette » (circulaire GBCP OPE 2023 du 2022-07-26).

Le report de la mise en œuvre du **nouvel infocentre Infinoé à compter de l'été 2024**, implique cependant qu'à compter du 1er janvier 2024 l'ensemble des acteurs respectent strictement l'usage des actes de gestion établis par les Dossiers de Prescriptions Générales. Elle constitue ainsi un levier de revue et de mise en conformité des procédures.

En outre, le Cnous s'est engagé dans la certification à blanc de ses comptes pour ce qui concerne l'exercice 2022. Le rapport provisoire transmis par le cabinet Grant Thornton valide une certification sans réserve des comptes de l'établissement. Pour autant, il est souligné certains axes d'amélioration, sur lesquels il conviendra de renforcer le dispositif de contrôle interne.

## 2. Synopsis des actions conduites

Pour le **contrôle interne ordonnateur** : le Cnous s'est focalisé sur les **10 risques majeurs** relatifs aux processus suivants :

- Commande et marchés publics (4 risques) ;
- Rémunérations et pensions civiles (5 risques) ;
- Habilitations (1 risque).

Des travaux ont été lancés sur les deux premiers processus et une première évaluation sur les processus RH a été réalisée pour mesurer leur efficacité. Ces travaux vont se poursuivre sur 2024 afin de renforcer l'ensemble et faciliter l'arrivée du nouvel SIRH RenoIRH, dans le cadre du passage à la paie à façon au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Par ailleurs, afin de sensibiliser tous les agents au contrôle interne et aux obligations qui sont celles des agents de la fonction publique, une charte du contrôle interne et une charte de déontologie sont en cours de relecture et sont présentées au CA du 30 novembre 2023.

Un audit conjoint (SDPF / AC) a été conduit relativement aux frais de missions liés à la formation, refacturés par les Crous au Cnous. Les constats relevés lors de ces travaux permettront de renforcer la sécurisation de ce dispositif.

Pour le **contrôle interne comptable (CIC)** : les risques majeurs identifiés ayant été à ce jour traités, **les actions de maîtrise se sont concentrées sur les risques moins élevés.**

- Rédaction, adaptation et communication des OFN des sections de l'agence comptable ;
- Rédaction et diffusion de la procédure de gestion des frais de réception/représentation (finalisée en 2023) ;
- Mise au point d'un journal de contrôle de la comptabilisation de la rémunération (finalisé en 2023) ;
- Mise en place de fiches marchés afin de sécuriser leur prise en charge par l'agence comptable ;
- Préparation à la certification à blanc des comptes 2022 du Cnous ;
- Sécurisation du traitement des opérations de contractualisation dans l'outil de suivi.

## 3. Feuille de route 2024

Contrôle interne ordonnateur :

- 1) Poursuite de la définition des processus de la SDPF et de la SDRHF en vue de l'arrivée du nouvel SIRH ;
- 2) Communication et signature de la charte de contrôle interne et de la charte de déontologie à l'ensemble des agents du Cnous ;
- 3) Mise en œuvre des premières recommandations issues de la pré-certification des comptes ;

- 4) Travaux relatifs à la mise en œuvre d'une préfiguration de l'audit interne au sein de nos établissements.

Contrôle interne comptable :

- 1) Actualiser les procédures afin de maintenir la qualité comptable, notamment via des fiches de procédures ;
- 2) Finalisation de la rédaction des organigrammes fonctionnels nominatifs (OFN) des sections de l'Agence comptable ;
- 3) Lancement du marché de commissariat aux comptes au cours de l'exercice 2024 ;
- 4) La mise en place du nouvel infocentre Infinoé courant 2024 mobilisera fortement l'agence comptable afin de s'assurer du strict usage des actes de gestion en vue d'une correcte incrémentation des tableaux financiers.

#### **4. Réunion du comité de gouvernance**

Le comité de gouvernance a été réuni le 15 novembre 2023 pour une présentation en présence du CBCM de l'évolution de la cartographie et du plan d'action, ainsi que d'un point d'avancement des travaux menés en 2023.